

Département des finances

Objectif 1 : La Confédération pourvoit à l'équilibre de son budget et garantit des prestations étatiques efficaces

- ▶ Le Conseil fédéral a établi les priorités de sa politique budgétaire pour 2020–2028. *
- ▶ Le Conseil fédéral a mis en œuvre des mesures qu'il avait décidées dans le cadre des réformes structurelles. Il a poursuivi la concrétisation des réformes et a rendu compte de l'état d'avancement de celles-ci dans le compte d'État. *
- ▶ Les mesures d'amélioration de l'efficacité dans le domaine du bâtiment (sous-projet des réformes structurelles) ont été soumises au Conseil fédéral.
- ▶ Les concepts détaillés et la planification de la mise en œuvre des mesures pour les immeubles de l'AFD sont élaborés, et la vente des logements de vacances de la caisse de prévoyance est prête (sous-projet des réformes structurelles).
- ▶ Des recherches approfondies ont été menées quant aux loyers et à la logistique, et des solutions destinées à réduire les coûts de production ont été étudiées (sous-projet des réformes structurelles).
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté un message relatif à la modification de la loi sur les finances. Il met ainsi en œuvre une motion (16.4018) qui demande d'établir les comptes de sorte qu'ils rendent une image conforme à la réalité de la situation financière et des résultats. *
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modernisation des processus de soutien (programmes SUPERB23 et systèmes ERP D/ar). * Des systèmes prototypes sont disponibles pour une première série de tests.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la stratégie informatique de la Confédération pour 2020–2023. *
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour 2020–2023. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Pour des services d'achats centraux efficaces » (en réponse au po. Golay 16.4074). *
- ▶ Harmonisation dans le domaine des paiements dans l'administration fédérale : une stratégie et un plan technique sont élaborés pour le traitement des bulletins de versement avec code QR entrants.

Objectif 2 : La Suisse crée un environnement économique optimal à l'intérieur du pays et renforce ainsi sa compétitivité

- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la modification de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et a adopté le message correspondant. *
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi sur les banques (garantie des dépôts). *

- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant une révision de la loi sur les placements collectifs relative aux dispositions sur des procédures d'approbation simplifiée pour les fonds appelés « Limited Qualified Investor Funds (L-QIF) » et a adopté le message correspondant. *
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé des prochaines étapes de la révision du droit de l'impôt anticipé et des droits de timbre et a le cas échéant adopté les projets destinés au Parlement. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le troisième rapport d'évaluation concernant les établissements financiers trop grands pour être mis en faillite (too big to fail) et a décidé d'éventuelles mesures. *
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant l'ordonnance sur les services financiers et l'ordonnance sur les établissements financiers et a adopté lesdits textes. *
- ▶ La clarification des rôles et des compétences du DFF et de la FINMA dans la réglementation et le renforcement de la gouvernance de la surveillance a avancé de manière substantielle ; les améliorations quant à l'information, à la coordination et à la coopération ont été réalisées et sont visibles dans la pratique.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Faire la lumière sur les conséquences financières des circulaires publiées par la FINMA » (en réponse aux po. Germann 17.3620 et Vogler 17.3566). *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Faut-il légiférer sur les trusts ? » (en réponse au po. Groupe Libéral-Radical 15.3098). *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Mieux protéger les avoirs de libre passage » (en réponse au po. CSSS-N 17.3634). *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Quel est l'impact des réglementations suisses sur les possibilités d'investissement de nos PME en Afrique ? » (en réponse au po. Chevalley 17.3842). *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Imposition des immeubles faisant partie de la fortune commerciale en cas de propriétaires différents » (en réponse au po. CER-N 17.3359). *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Swiss Fund. Une contribution à la maîtrise des défis actuels de la Suisse » (en réponse au po. Pfister Gerhard 15.3243). *
- ▶ Les procédures d'équivalence avec l'UE concernant les activités transfrontalières pour les investisseurs professionnels, la réglementation sur le négoce de dérivés, les dépositaires centraux et l'extension à la Suisse de l'accès au marché européen en matière de fonds alternatifs sont en cours.

Objectif 3 : La Suisse crée les conditions-cadres nécessaires pour que la numérisation puisse contribuer à garantir et à accroître la prospérité

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la stratégie suisse de cyberadministration pour 2020–2023. *
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant des modifications de la législation pour la transmission électronique de la déclaration d'impôts (mise en œuvre de la mo. Schmid 17.3371), et plus généralement, pour les procédures électroniques en matière d'impôts. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la « Faisabilité et les enjeux de la création d'un cryptofranc » (en réponse au po. Wermuth 18.3159). *
- ▶ Le centre de compétences pour la cybersécurité du DFF a été créé et les premiers collaborateurs ont commencé leur activité. Le dialogue avec les cantons et les acteurs de l'économie, des sciences et de la recherche est institutionnalisé.

Objectif 4 : La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie

- ▶ Les relations financières avec la Grande-Bretagne ont été approfondies, d'une part, pour préserver, après le Brexit, les accords conclus et les décisions d'équivalence prises dans le cadre des relations avec l'UE et applicables au Royaume-Uni et, d'autre part, pour améliorer les conditions générales pour l'accès réciproque aux marchés respectifs.
- ▶ La Suisse a pris part à la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 qui s'est tenue sous la présidence du Japon. Elle a travaillé activement au renouvellement de sa participation en 2020.

Objectif 5 : La Suisse renforce la cohésion des régions et favorise la compréhension mutuelle entre les cultures et entre les communautés linguistiques

- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'évaluation sur la promotion du plurilinguisme pour 2015–2019. *

Objectif 6 : La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes

- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur la modification de la loi concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et a adopté le message correspondant. *
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la planification de la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour 2018–2022. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Infrastructures critiques. Prévoir une obligation de signaler les incidents graves de sécurité » (en réponse au po. Graf-Litscher 17.3475). *

Objectif 7 : Développement de l'informatique de la Confédération

- ▶ Le Conseil fédéral a libéré la deuxième étape du crédit d'engagement pour le « Centre de calcul CAMPUS ». L'administration fédérale civile a pris la direction du nouveau « Centre de calcul CAMPUS » de Frauenfeld et a commencé la migration de son infrastructure et de ses systèmes informatiques. Les accords de services entre les fournisseurs de prestations informatiques pour 2020 ont été finalisés.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté les objectifs du modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul pour 2025.